

Novembre 1943

No 358

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

L'ÉPARGNE



Sa nature et ses avantages

par

M. J.-M. LEDUC



Ses ennemis

par

M. Albert RIOUX



Prix: 15 sous



ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTREAL

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1961, rue Rachel Est

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
4260, rue de Bordeaux

1943

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition. 1913). Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclique « Rerum novarum »*. S. S. Léon XIII
18-19. *Contre l'alcool*. Dr Joseph Gauvreau
20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utoble socialiste — I*. XXX
33. *Les Ecoles maternelles*. R. P. Daly, C. S. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.* R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités*. R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Complot coopératif*. Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale*. Antonio Perrault
92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale*. Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux*. Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer*. XXX
103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale.* Willfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
108. *La Gaspésie.* J. W.
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan.
112. *Le Charbon au Canada*. Paul Chartier, S. J.
113-114. *Le Nord qui s'ouvre*. R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile*. Dr Joseph Gauvreau
120-121. *Le Chômage*. Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafèche
125. *L'Apprentissage*. E. S. P.
126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager*. Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien*. G. Bouchard
131. *Les Paysans de France.* Georges Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Education de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
145-146. *Le Conseil national d'Education.* C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Eclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé*. Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
163. *La Réforme du calendrier*. J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne*. Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration* Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hier.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma*. Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.

L'ÉPARGNE

I.—Sa nature et ses avantages¹

par M. Médard LEDUC, *notaire,*
président de la Commission de crédit de la Caisse populaire
de Valleyfield

L'ÉPARGNE est intimement liée à notre vie: la nourriture que nous prenons, le vêtement que nous portons, le logement que nous habitons, pour ne mentionner que ces trois choses essentielles à notre vie, proviennent en très grande partie d'une épargne.

En effet, nous ne sommes plus au temps où l'individu et sa famille vivaient presque entièrement des produits de leur travail immédiat. Nous pouvons encore imaginer, par exemple, l'homme des bois trouvant sur place et utilisant immédiatement les matériaux nécessaires à la construction de son gîte, mais dans un pays organisé comme le nôtre nous concevons difficilement une maison sans l'épargne du propriétaire, du fournisseur de matériaux ou du prêteur.

Et notre dépendance de l'épargne, loin de diminuer avec les années qui viendront, va plutôt aller en augmentant à cause de l'industrialisation croissante de notre pays et, de ce fait, la poussée encore plus grande de la population vers les centres urbains.

DÉFINITION

L'épargne peut être définie: la mise de côté raisonnée et systématique, par une personne, d'une partie de ses revenus ou de ses biens, en vue de faire face aux nécessités et aux contingences de sa vie et de celle de sa famille et pour aider de plus au bien-être et au progrès de la société. L'épargne n'est ni plus ni moins qu'un moyen de se procurer de l'argent ou des biens pour plus tard.

A la suite de cette définition et précisément parce que l'épargne est une réserve, est-il nécessaire d'ajouter que nous supposons vivre dans un pays où une proportion appréciable de ceux qui travaillent retirent de leur labeur un revenu suffi-

1. Ce travail et le suivant ont été donnés à la Semaine sociale de Valleyfield, le 24 septembre 1943.

HN
31
E31
V. 358
1943

sant pour satisfaire au moins aux charges normales de la vie et du ménage.

Précisons immédiatement un autre point. Dans le langage courant on emploie très fréquemment l'un pour l'autre les mots épargne et économie. Il y a cependant la différence de deux choses entre ces deux termes. L'épargne renferme l'économie, l'économie ne suppose pas nécessairement l'épargne. Celui qui pratique l'économie comprime ses dépenses en vue d'équilibrer son budget; l'épargnant fait plus, il crée une réserve. Illustrons par un exemple. M. X..., un grand ami de la bouteille, plus désireux de satisfaire sa passion que de payer ses comptes, ne peut plus avoir de bière à crédit de son épicier; il prend alors la décision miraculeuse de consommer quelques bouteilles de moins chaque semaine; faisant ainsi d'une pierre deux coups, il prolonge sa vie ou du moins protège sa santé et réduit d'autant ses dépenses: c'est de l'économie. Si, en agissant de la sorte, il arrive non seulement à honorer ses factures mais peu à peu à mettre une partie de son salaire de côté, cela devient de l'épargne.

NATURE DE L'ÉPARGNE

Dans l'exemple qui vient d'être donné, j'ai parlé de décision miraculeuse; il ne faudrait pas croire pour cela que l'épargne tienne du miracle et qu'il soit impossible d'en prendre l'habitude. Elle est une vertu, par conséquent elle est accessible à l'homme.

L'épargne est, de plus, un des objets secondaires de la tempérance; elle en possède les trois qualités principales.

En premier lieu elle est un acte de raison. Au cours de cette conférence, en démontrant la nécessité et les avantages de l'épargne, nous verrons que toute personne qui réussit à faire une réserve agit dans son meilleur intérêt. Or, agir dans son meilleur intérêt, c'est poser un acte de raison, par conséquent un acte de tempérance. L'épargne est encore un acte de raison puisqu'elle est l'art de savoir distinguer les choses qui sont nécessaires à la vie de celles qui ne le sont pas et de plus l'art de savoir choisir parmi les nécessités celles qui nous sont convenables. Elle doit vous être familière cette scène où la mère de famille qui fait son marché ou ses emplettes, après avoir établi quels objets nécessaires elle doit se procurer, choisit parmi ceux-là ceux qui conviennent à la bourse du chef de famille.

Le mari et la femme qui se retrouvent dans le calme du foyer, la journée terminée, et qui pensent au petit château qu'ils auront plus tard, à l'argent qu'il faut épargner pour l'acquérir, aux nécessités de la vie que leurs moyens leur permettent de se

procurer ainsi qu'aux privations qu'ils doivent s'imposer pour s'assurer une réserve, qui est d'ailleurs le seul moyen de voir leur rêve réalisé, ne posent-ils pas, eux aussi, un acte de raison ? L'acte de raison est complété par un acte de volonté. Qui veut la fin prend les moyens. Peut-on imaginer une vertu sans un acte de volonté ? L'épargne ne fait pas exception.

Un deuxième élément ou caractère de la tempérance est la prudence. C'est une qualité qui porte l'homme à mesurer ses nécessités, les moyens et les chances de se les procurer. L'homme prudent, à la lumière du passé, regarde devant lui, mesure le chemin à parcourir et cherche à acquérir la force de se rendre jusqu'au bout.

La troisième qualité de la tempérance est la crainte. La crainte ne doit pas être l'unique motif qui pousse l'homme à agir ; il faut reconnaître qu'elle est tout de même le commencement de la sagesse. En même temps qu'il amasse pour se procurer les nécessités de la vie, l'homme épargne parce qu'il craint d'être privé de ces mêmes nécessités. La période de rationnement que nous traversons nous fournit un exemple frappant de cet avancé. Le bruit court qu'un produit doit être rationné ; immédiatement il y a course à ce produit et les provisions s'entassent dans les armoires, dans les caves, dans les magasins. C'est sans doute la crainte qui inspirait cet homme qui me disait, tout dernièrement, qu'il mettait une partie de sa « paye » de côté pour le cas où la grève dont il a été question dans notre ville ces dernières semaines, éclaterait. « Il faut garder quelque chose pour vivre », ajoutait-il. C'est la crainte de manquer du nécessaire qui le rendait prévoyant.

En définissant l'épargne, j'ai dit qu'elle était une réserve. Il ne faudrait pas cependant se méprendre et croire qu'elle n'est qu'une réserve. S'il en était ainsi, elle deviendrait de l'avarice puisqu'elle ne serait qu'une accumulation de biens pour le simple plaisir d'accumuler. Le fabuliste La Fontaine nous dit que l'usage seulement fait la possession d'une chose. C'est exact. D'ailleurs, l'épargne n'est pas un but quoiqu'elle doive en avoir un. C'est pourquoi j'ajoute que l'épargnant fait une réserve en vue des nécessités et des contingences de sa vie et de celle de sa famille et, en plus, pour aider au bien-être de la société.

L'économie politique entrevoit l'épargne en vue de la production. Si la production satisfait aux besoins de l'homme, l'épargne prend indirectement un sens humain. Accepter la définition donnée au début de cette conférence, c'est placer d'un seul coup et sans détour l'épargne au service de l'homme.

NÉCESSITÉS ET AVANTAGES

L'opération la plus naturelle chez l'homme est la conservation de la vie.

Le cultivateur canadien appartient à une classe privilégiée. Il tire de l'exploitation de sa ferme nombre d'aliments et il pourrait, au besoin, bien qu'en partie, y trouver le vêtement. Je souhaiterais même, pour ma part, que les arts domestiques prennent une vogue de plus en plus grande. Je m'imagine, toutefois, que nous aurions peine à ramener toute notre population à l'étoffe du pays. Le cultivateur lui-même dépend de plus en plus des autres même pour les aliments. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les étalages du magasin général de campagne.

Les gens des villes, et ils sont la majorité, ne trouvent certainement pas les choses essentielles à la vie dans leurs cours restreintes et pavées. Le citadin dépend entièrement de son revenu pour se procurer ses nécessités.

Qui peut assurer à l'homme qu'il aura du travail toute sa vie et qu'il pourra ainsi échanger le salaire provenant de son labeur contre les nécessités de la vie? Ou encore, que ce revenu ne variera pas? Qui peut être assuré d'une vie sans vieillesse, sans maladie, sans accident? Nous avons très souvent la bonne volonté de travailler, mais qui nous dit que, pour une cause ou pour une autre, notre avenir sera sans chômage? Il y a de vertes vieilleses mais elles sont des exceptions et font parler d'elles. D'ordinaire, le vieillard est à sa retraite et le plus souvent courbé sous le poids de la maladie; s'il n'a pas été prévoyant et ne s'est pas fait une réserve, qui le fera vivre? Ses enfants? Et s'ils sont eux-mêmes accablés de charges de famille ou s'ils retirent de leur travail tout juste ce qu'il faut pour leur propre subsistance? Le vieillard devra se jeter dans les bras de l'État. « Tu n'as pas amassé dans ta jeunesse, dit l'*Ecclésiastique*, comment posséderais-tu dans ta vieillesse? »

La maladie et les accidents rejoignent l'homme de tout âge et le jettent la plupart du temps sur le pavé sans l'en avertir; s'il n'a pas été prévoyant, comment pourrait-il faire face aux nécessités de la vie durant son repos forcé? Comment pourrait-il même payer les frais de sa maladie ou de son accident? Je me trouvais dernièrement dans la rue lorsque j'entendis tout à coup le bruit de pièces d'acier s'entre-choquant. Deux automobiles venaient de se heurter. De l'une d'elles, on sortit un jeune homme apparemment inconscient que l'on transporta en toute hâte chez le médecin, laissant là les automobiles trop endommagées pour reprendre leur course. Je continuai ma route pensant

à ce qui venait de se produire. Ce jeune homme qui venait d'être blessé pourrait-il reprendre son travail au lendemain de cet accident? Serait-il confiné à sa chambre pendant un temps indéterminé? Avait-il des charges de famille? Et les dommages aux automobiles de même que les frais de médecin et peut-être ceux de l'avocat chargé d'établir les responsabilités de l'accident, il faudra les payer. Sans épargne sous forme d'assurance ou toute autre forme, il se peut que cet accident devienne une ruine. Ce n'est pas une histoire de ma grand'mère que je viens de raconter, mais un fait que j'ai vu de mes yeux. Ce cas se répète tous les jours; les quotidiens se chargent de nous en rapporter de semblables chaque soir. Écoutez le langage de la statistique des accidents: en 1942, 3,221 civils furent tués par les bombes en Grande-Bretagne; la même année, au Canada, les accidents ont tué 7,410 Canadiens et blessé 700,000 autres. Figurez-vous ce que ces accidents représentent en perte d'argent et, d'un autre côté, en épargne possible!

L'homme n'est pas le seul à amasser pour parer aux exigences de la vie, il semble même que ce soit là un acte naturel et on le retrouve à tous les degrés de la nature. L'arbre ne fait-il pas une réserve de sève pour toute une année? Que penser de l'écureuil qui convertit les murs de nos maisons en greniers à noix pour la saison morte? L'homme avec sa raison serait-il donc le seul être à manquer de prévoyance?

La nourriture n'est pas la seule nécessité de la vie; il faut y ajouter le vêtement et le logement. Qui paie argent sonnante peut souvent s'habiller à meilleur compte.

Souhaiter d'avoir un jour une maison à soi est le désir le plus naturel du chef de famille. Nous verrons plus loin que l'acquisition d'un immeuble peut être une manière d'épargner, mais nous savons que, la plupart du temps, elle exige elle-même une épargne.

Le crédit peut parfois suppléer à l'épargne, mais le cas est plus fréquent où l'épargne peut aider à obtenir du crédit; c'est que le crédit ne repose pas seulement sur une garantie morale, mais sur une garantie matérielle, la réserve ou l'épargne sous quelque forme que ce soit. Il ne faut pas être notaire pour savoir que tous les jours une multitude de personnes empruntent sous la garantie d'une hypothèque contre leur immeuble. Ici encore, l'épargne joue un rôle très utile.

Il est admis que nous pouvons avoir avantage à nous procurer certaines commodités, à nous permettre des divertissements

appropriés à nos goûts, à nos conditions: cela fait partie du standard de vie moderne.

Qui nous refusera le droit, pourvu que ce soit toujours suivant nos conditions, de donner à la femme les commodités de maison qui épargnent d'ailleurs sa santé et peuvent lui permettre de consacrer plus de temps à l'éducation de ses enfants? Dans un budget individuel ou même familial, il peut y avoir avantage pour l'harmonie et la santé des individus à affecter un montant aux divertissements. C'est en puisant dans l'épargne créée à cette fin que la satisfaction de ces commodités ou de ces besoins sera réalisée.

Nos actes ont un double caractère individuel et social. La première société à laquelle nous nous devons est la famille. Il est logique que l'homme continue la vie qu'il a donnée jusqu'à ce que celui qui l'a reçue soit en état de prendre son vol et de satisfaire à ses besoins par lui-même.

Au nombre des charges du ménage, mentionnons les naissances, les maladies, les accidents, la mortalité possible des membres de la famille. De multiples facteurs peuvent empêcher l'homme de trouver de l'emploi pour obtenir un revenu suffisant. S'il a manqué de prévoyance et a omis de se créer une réserve, il est responsable par sa négligence des nécessités dont sont privés les membres de sa famille. L'obligation du chef de famille envers son épouse et ses enfants est même reconnue par la loi civile de notre province; ce n'est là que le bon sens légalisé. D'ailleurs, la simple charité sociale crée ce devoir même s'il n'est pas renfermé dans un texte de loi.

De nos jours, ce serait manquer de prévoyance que de négliger de donner aux enfants une instruction convenable. C'est une arme nécessaire. Un chef de famille peut plus facilement la donner s'il a une réserve.

L'État est entré dans la vie des individus et n'est pas près d'en sortir. Il distribue la vie sous forme de pensions de toutes sortes: pension aux mères nécessiteuses, pension de vieillesse, etc. Il n'y a pas que les abus du capitalisme qui aient forcé l'État à intervenir dans la vie des individus, notre imprévoyance en est aussi l'une des causes. L'épargne est donc un remède contre le socialisme; elle est un des moyens de nous affranchir tant des griffes des politiciens que des capitalistes et de nous redonner la liberté, atmosphère naturelle à l'homme.

Le caractère social des actes humains ne s'arrête pas à la famille. L'ensemble des individus et des familles forme une société plus grande qui peut être la paroisse, le comté, la province,

le pays. La solidarité nationale est tellement évidente qu'elle n'exige pas de preuve.

On compare très souvent la société à un corps humain dont les membres n'ont pas tous la même utilité, les mêmes fonctions, la même importance, mais n'en sont pas moins parties d'un même être et dépendants plus ou moins les uns des autres. Du fait que nous faisons partie d'une agglomération considérable, nous en tirons une multitude d'avantages et de services qu'autrement nous n'aurions pas. Ainsi, quel individu pourrait avoir son hôpital propre avec le personnel et l'outillage qu'il suppose ? Or, nos hôpitaux et toutes nos institutions sociales sont fondés et se maintiennent grâce à des dons de particuliers ou encore à des prêts qui leur sont consentis. Autant dire qu'ils sont le résultat d'une épargne. L'épargne prend alors un sens social considérable puisqu'elle profite à tous. Dans son encyclique *Quadragesimo anno*, Pie XI le rappelle lorsqu'il écrit que « quiconque rend service à la société et l'enrichit profite lui aussi, selon ses conditions, de l'accroissement des biens communs ».

Ce qui vient d'être dit pour la vie sociale d'un peuple s'applique aussi à sa vie économique et à sa vie nationale. Nos épargnes individuelles prises séparément représentent déjà beaucoup; réunies ensemble, elles forment une richesse nécessaire à la construction ou à la reconstruction de notre économie nationale.

C'est par l'ensemble de ses valeurs spirituelles qu'on juge de la véritable civilisation d'un peuple. Aussi, aux organismes sociaux mentionnés tantôt, faut-il ajouter la vie artistique et intellectuelle du pays. Cette vie se forme et se développe tout spécialement par l'école, l'université, les mouvements artistiques. Ici encore, c'est dans l'épargne que ceux qui se dépensent au rayonnement de cette vie trouveront, en partie, les dons précieux qui leur permettront d'accomplir leur œuvre.

Édouard Montpetit résume en quelques lignes la valeur de l'épargne lorsqu'il écrit que « Rivard évite avec soin l'immobilisation inutile; satisfait de la terre qu'il occupe et qu'il exploite », et encore « la propriété où Rivard a autrefois jeté cinquante louis en vaut cinq mille et l'excédent de son revenu bien placé aidera à maintenir nos institutions, à développer notre avoir et à nous donner l'indépendance économique qui est une des conditions, fût-ce la moindre, de notre survivance ».

MOYENS D'ÉPARGNER

Tout le monde n'a pas une réserve de biens pour plus tard. Les imitateurs de la cigale de la fable sont multitude et pourtant

ne serions-nous pas portés à croire qu'une chose aussi nécessaire et aussi avantageuse que l'épargne devrait être le fait de la très grande majorité ? Il est vrai que nous sommes tiraillés de plusieurs côtés et invités à dépenser entièrement notre revenu. La machine a créé de nombreux besoins et notre désir de nous les procurer devient souvent une passion. Une réclame intense faite autour des produits nous pousse de plus à en acheter une quantité, même si ces produits ne sont pas en réalité indispensables et d'importance primordiale. Qui ne prend pas des yeux d'enfants et n'est pas tenté devant les étalages des montres des magasins ? Par la réclame, nous devenons au service du profit.

Il est peut-être heureux cependant que l'épargne soit difficile à acquérir. En effet, est-ce que nous n'avons pas l'impression que notre titre de propriété d'une chose est plus parfait lorsque nous l'avons acquise à la sueur de notre front ? Ne nous arrive-t-il pas, lorsque nous parlons d'un bien personnel, de dire avec fierté et satisfaction : « Je l'ai bien gagné » ; « Je ne l'ai pas volé » ; « J'ai bien travaillé pour l'avoir ». Malgré les difficultés qui l'entourent, l'épargne reste tout de même possible ; à preuve, le nombre de déposants dans les institutions bancaires, des propriétaires, des détenteurs de valeurs, des commerçants souvent créanciers malgré eux.

Les manières d'épargner s'offrent à nous nombreuses et à tous les instants. Notre raison que nous trainons constamment avec nous devrait être toujours en éveil, car, à chaque pas, l'occasion d'épargner se présente à nous. Je voudrais maintenant souligner quelques-unes de ces manières d'épargner parmi les plus importantes.

Mentionnons-en une première dont l'importance en fait un principe. Il n'y a pas d'épargne possible pour celui qui ne veut pas se plier à vivre selon ses moyens. Il est bien entendu que nous avons droit aux commodités que les inventions modernes offrent en si grande abondance. Cela ne veut pas dire toutefois que nous soyons obligés de les avoir toutes. Il convient de répéter que l'épargne est un art de choisir et le choix prend deux aspects : choisir en premier lieu les choses nécessaires puis simplement utiles ou agréables et en même temps choisir suivant sa bourse.

Je ne veux refuser à personne de vivre selon son rang ou son état, mais je n'admets pas, pour me servir d'une expression de La Bruyère, que l'état seul règle nos dépenses. Ce sont nos biens qui doivent d'abord déterminer nos dépenses. Ce n'est pas toujours le salaire d'un homme qui fait sa richesse, mais plus souvent sa modération à satisfaire ses besoins. Je m'imagine qu'il nous vient tous à l'idée des noms de personnes qui nous sont intimes

ou connues, retirant de gros salaires et qui sont cependant toujours au bout de la corde; ce sont de ces gens qui, « s'ils ont une piastre, en dépensent deux ». Un jour, j'ai même entendu une personne que je classe dans cette catégorie, dire que ce sont les personnes de sa trempe qui font la prospérité d'un pays puisqu'elles tiennent l'industrie constamment en marche. C'est tout de même une curieuse façon de concevoir le progrès d'une nation!

Une bonne façon de nous obliger à vivre selon nos moyens est la confection d'un budget individuel ou familial. L'homme à salaire ou à revenu à peu près fixe surtout peut établir d'avance les sommes qu'il doit affecter à tel titre des dépenses. Je n'hésite pas à dire que si l'habitude de l'élaboration d'un budget se répandait, ce ne serait qu'à l'avantage de l'épargne.

La manière la plus directe d'épargner est l'accumulation proprement dite de biens, d'argent. Plus de personnes qu'on ne saurait le soupçonner pratiquent actuellement cette façon de mise en réserve. Des vendeurs d'obligations des emprunts de guerre m'ont dit leur surprise de voir des vieillards se diriger vers le haut côté de leur maison et en revenir avec du bel argent sonnant pour payer leurs valeurs. Cette méthode est cependant entourée de risques tels que vol, perte, incendie, etc.

L'organisation économique moderne offre à l'épargnant de cette catégorie un endroit sûr où il peut déposer sa réserve: ce sont les institutions bancaires. Loin de moi l'intention de faire une publicité au profit des banques ou des caisses populaires, tout de même nous devons bien reconnaître que ces organismes ont contribué à l'édification d'une bonne partie de l'épargne dans notre pays. Toutefois, l'expérience prouve que cette manière d'épargner n'est pas la plus efficace. En effet, nous ne pouvons pas toujours résister à la tentation de tirer sur notre compte de banque.

Chacun organise sa façon d'épargner conformément à son tempérament, au milieu où il vit, à ses besoins et en raison d'autres facteurs; je pense, pour ma part, que le moyen le plus sûr d'épargner, en temps normal, et toujours le moyen le plus social, est ce que nous appelons couramment la propriété. Devenir propriétaire est d'ailleurs un des premiers désirs de tout père de famille; c'est une ambition normale qui a pour but « d'assurer à l'individu une plus parfaite sécurité, une sorte de stabilité et un meilleur bien-être » sans compter « que la propriété est une arme très efficace dans la lutte contre les doctrines subversives puisqu'elle lie l'individu à un régime établi et hâte son indépendance financière ».

L'assurance, sous toutes ses formes, est une manière d'épargner qui gagne de plus en plus notre faveur. Je cite quelques lignes de François-Albert Angers parues dans *Ensemble*, numéro d'octobre 1941: « De sa nature même, dit-il, l'assurance est un acte qui vise à compenser par une somme d'argent certaines pertes dues à des faits du hasard; le hasard se trouve soit dans la réalisation même d'un fait exceptionnel mais toujours menaçant (incendie), soit dans l'époque de réalisation d'un événement inévitable (mort) »; il ajoute: « C'est en regardant ce qui se produirait si l'idée d'assurance n'existait pas dans notre monde qu'on comprendra même l'importance de cette action dans un régime de liberté personnelle et d'initiative ou de propriété privée. Alors les individus seraient à la merci d'un événement fortuit pour que soient détruits en un instant les fruits du labeur de toute une vie et même de plusieurs générations d'hommes, sans que leur en soit rendue plus facile la reconstitution. »

Notre vie est elle-même une épargne comme d'ailleurs tout ce qui peut s'évaluer en argent. Protéger notre vie par une assurance qui nous remplacera, en partie, après la mort, c'est donc de l'épargne. L'assurance protège aussi contre d'autres événements fortuits, par exemple, l'incendie. C'est aussi de l'épargne que d'éviter une perte totale ou même partielle de biens que nous avons acquis grâce à un travail souvent considérable et qui risqueraient, s'ils n'étaient protégés par une assurance contre l'incendie, d'être perdus à jamais faute de réserve pour les reconstituer ou les remplacer.

Si l'assurance conserve ou protège une épargne déjà faite, l'assurance-vie, en particulier, telle que présentée par les compagnies, est souvent elle-même une épargne. En effet, plusieurs projets d'assurance: pensions ou rentes d'assurance avec dividendes, constituent par eux-mêmes une épargne. Je n'ai pas à établir, ici, si cette façon d'épargner est la meilleure ou non, je ne fais que constater que c'est une manière très en vogue d'épargner. Et puis, toutes les petites primes individuelles payées par les assurés ainsi centralisées dans les coffres des compagnies forment un immense réservoir d'épargne où puise l'industrie directement ou indirectement. Qu'on me permette d'ouvrir une parenthèse pour exprimer le vœu que les Canadiens français saisissent l'importance pour eux de s'emparer de ce levier puissant et de se créer, par des assurances à eux, une réserve qui servirait à conquérir leur indépendance économique.

A ces grands moyens d'épargne, s'en ajoutent d'autres auxquels on attache d'ordinaire une importance secondaire mais qui, en réalité, méritent de retenir notre attention.

En premier lieu, je recommande de surveiller la dépense des sous. Nous prenons très souvent l'allure de personnes riches, cependant je ne voudrais faire injure à personne en disant que, pour la plupart, nous n'avons pas les moyens de gaspiller même les sous. Si nous prenions la peine d'additionner à la fin de chaque année ce que représentent les petits montants dépensés et que nous aurions pu autrement épargner, nous arriverions à un chiffre respectable. Multiplions cette épargne par plusieurs années et c'est une fortune qui est acquise.

Deux façons d'épargner qui se rattachent à l'épargne des sous, c'est l'achat à prix réduit et l'achat en quantité. Les ventes à prix réduit sont très souvent un attrape-mouches, mais le consommateur averti et sur ses gardes peut en profiter ; c'est une manière d'épargner qui n'est pas à négliger. L'achat à prix réduit n'est possible qu'en autant que les marchands organisent des ventes. L'achat en quantité n'est pas toujours réalisable, soit à cause du manque d'argent, soit à cause du manque d'espace ou de moyens pour conserver les marchandises achetées ou pour d'autres raisons qui ne dépendent pas toujours du consommateur. Il existe cependant un moyen sûr de profiter des avantages d'achat en quantité sans avoir à en supporter seul toutes les charges : c'est la coopération. Cette manière d'épargner mérite que je lui consacre au moins quelques lignes.

Les coopératives sont de production, de consommation et de crédit. C'est de la coopérative de consommation que je parlerai ici. Elle suppose que plusieurs personnes se groupent pour acheter ce dont elles ont besoin ; d'ordinaire, la revente se fait aux consommateurs ainsi unis au prix du marché, et périodiquement le profit réalisé des ventes, déduction faite de certaines sommes versées à des fonds de prévoyance ou de réserve, est distribué entre ces consommateurs. Un ou plusieurs intermédiaires étant éliminés, les services que d'ordinaire on leur paie constituent une épargne. Les coopératives elles-mêmes groupées entre elles sont probablement le moyen le plus puissant de lutter contre le monopole exercé par les magasins à chaînes. La coopération est actuellement l'une des plus belles formules démocratiques que je connaisse. Dans une coopérative, c'est réellement le peuple et tout le peuple, s'il le veut, qui s'occupe de sa propre affaire.

Édouard Montpetit a dit, il y a quelques années, qu'« il y a pour nous, dans les circonstances présentes, la nécessité presque absolue de nous porter vers ces associations ». Ajoutons que l'ouvrier de chez nous, avec sa famille nombreuse et son salaire pas toujours des plus rémunérateurs, doit plus que tout autre recou-

rir à ce genre d'associations qui le mettra sur le chemin de l'épargne.

J'ai l'impression que cette liste de manières d'épargner serait incomplète si je n'y ajoutais la prévention: prévention de la maladie et des accidents et un autre genre de prévention qui est la conservation de ce qu'on a.

Les statistiques révèlent que l'hygiène a sauvé ou prolongé un nombre considérable de vies ou encore permis aux autres le plus grand rendement possible. La santé des individus est une richesse. Pour nous en convaincre, pensons seulement à la perte occasionnée si chacun de nous devenait immobilisé et incapable d'aucun travail par la maladie. La santé est donc l'épargne de ce que nous dépenserions ou ne gagnerions pas si nous étions malades et l'hygiène qui prévient souvent la maladie se trouve donc une épargne.

La prévention des accidents va de pair avec la prévention des maladies. Des morts par accident, au Canada, dans une seule année, 300 ont été causées par des brûlures, 136 par l'asphyxie, 127 par des incendies, 113 par des empoisonnements, 61 par l'intoxication, 45 par des noyades. Le nombre des victimes eût été certainement moindre si on eût pris plus de précautions.

L'inobservance des règlements en particulier est la cause d'un nombre formidable d'accidents chaque année. Ouvrez un quotidien et vous y lirez, tous les jours, que des personnes ont été tuées parce qu'elles n'ont pas observé les règlements de la circulation.

Pensons-nous suffisamment à conserver ce que nous avons déjà? Depuis le commencement de la guerre, les automobilistes prennent un soin jaloux de leurs pneus mais l'automobile n'est pas le seul bien; un soin semblable est-il donné à tout ce que nous possédons? Cherchons-nous à en prolonger la durée et à en améliorer le rendement? Je m'imagine que plusieurs exemples de ce genre de conservation doivent se présenter à votre esprit: peinture à la maison, réparations en temps utile, etc. Avoir recours aux services d'un spécialiste, d'un homme du métier, est un moyen d'épargne que j'ajouterais à la prévention. Pensons à la cathédrale où nous sommes, que de perte de temps, de matériaux, d'espace, de rendement, sans les plans d'architectes, la réalisation par des ingénieurs et l'exécution par des maçons et des ouvriers habiles.

S'il y a des manières d'épargner, et je viens de vous en indiquer un certain nombre, il y a également des manières de faire épargner; je voudrais en mentionner quelques-unes.

Messieurs, si vous voulez vous constituer une réserve, assurez-vous la collaboration de votre femme. Il est reconnu que dans la majorité de nos foyers canadiens, au bas mot, soixante-quinze pour cent des déboursés sont contrôlés par la femme. Quand la femme gaspille, il n'y a pas d'épargne possible. J'ai parlé de l'élaboration d'un budget familial, il me semble que nous devons en saisir, ici, toute l'importance.

L'épargne est une question de tempérament mais pas uniquement de tempérament; elle est aussi une question d'éducation. Il importe donc de l'enseigner à l'enfant. Qui parle d'éducation suppose une gymnastique, c'est-à-dire un entraînement, une répétition d'actes en vue de faire prendre l'habitude, à l'enfant, de mettre de côté régulièrement une partie de l'argent qui lui est donné ou qu'il gagne, en sous ou autrement. Des parents donnent régulièrement des sous à leurs enfants pour leurs folles dépenses; ne pourraient-ils pas en mettre à la disposition de leurs enfants pour l'épargne? Les parents doivent former la mentalité de leur enfant en lui donnant des sous non pour l'achat de bonbons mais pour la petite banque.

S'il faut attacher beaucoup d'importance à l'éducation de l'enfance au sujet de l'épargne, il faut s'intéresser presque autant, sur ce point, à la jeunesse. La jeunesse est l'âge où, selon l'expression populaire, l'argent ne pèse pas au bout des doigts. Je connais un jeune homme qui faisait un jour, devant moi, le calcul de ses dépenses en tabac et argent dépensé dans une salle de pool durant une période de dix années; il arrêta au chiffre de \$2,500, avouant qu'il était convaincu qu'il avait dépensé davantage. Je conviens qu'il faut que jeunesse se passe et qu'on a le droit, à cet âge, de goûter à certains plaisirs, mais non à tous; je conviens, par ailleurs, que la jeunesse doit être employée à préparer l'âge mûr et la vieillesse et que l'épargne est une façon de penser à cet avenir. Une expérience tentée auprès de jeunes gens me porte à croire que l'organisation de concours d'épargne surtout chez ceux qui font partie d'associations est un excellent moyen d'habituer les jeunes à l'épargne. La jeunesse a besoin d'émulation; elle en trouve dans le concours.

Comme autre moyen de faire épargner, il convient de mentionner le cas des employeurs qui établissent un système de pension pour les employés, système auquel contribuent pour une partie les employés. Il est vrai que, dans certains cas, ces employés se fient sur cette pension qu'ils auront un jour et ne cherchent pas à épargner davantage. Je pense, toutefois, que dans l'ensemble des cas cette méthode produit de bons résultats.

Rien ne doit être négligé pour acquérir et conserver la vertu d'épargne. C'est le devoir de l'individu. Nous avons essayé de le démontrer jusqu'ici. C'est aussi le devoir de l'État.

Je tiens à souligner une façon, pour l'État, d'amener les citoyens à épargner: ce serait de mettre ses moyens variés de publicité largement au service de l'épargne. Ce n'est pas une publicité d'occasion qu'il faut faire, mais une publicité continue qui ne serait d'ailleurs qu'un placement pour l'État puisqu'elle n'aurait comme résultat que d'augmenter la richesse nationale. J'ai reçu, ces jours-ci, une lettre d'un département du gouvernement fédéral. Au dos de l'enveloppe, on voit un coffre rempli de valeurs de l'État. Dans un nuage comme autant de rêves, on aperçoit un diplôme d'étudiant, une maison, une automobile, une valise et on lit une invitation à préparer dès aujourd'hui un avenir meilleur. Voilà de la bonne publicité.

Un restaurateur que je connais bien et qui fait actuellement des affaires d'or me disait il y a quelque temps son intention de vendre son commerce et la raison de sa décision était contenue dans cette phrase: « Je travaille comme un nègre et si je mets de l'argent de côté, c'est le gouvernement qui va tout prendre. » Vous avez sans doute vous-mêmes entendu des réflexions semblables. De la pensée à l'action, la distance est vite franchie par plusieurs. Nous pouvons bien souhaiter un pays où l'administration n'exigerait pas ou peu de taxes. Je cherche actuellement ce pays et je ne le trouve pas. Ce que nous pouvons au moins souhaiter pour le nôtre, c'est qu'il pratique une plus grande économie, car je suis sûr que ce serait là une raison et un moyen de plus, pour nous, d'épargner ou de nous faire épargner.

Les taxes ou l'impôt ne sont pas des armes seulement aux mains du pouvoir central. Il est du devoir des conseils municipaux de ne pas tuer cette épargne spéciale qui est la propriété en la taxant outre mesure. Montons la garde autour des taxes et des impôts.

L'épargne, vaste sujet, qui aurait mérité d'être traité par une compétence en la matière! Il importe de le rappeler: pour nous, Canadiens français, l'épargne individuelle constituera une richesse nationale, facteur nécessaire si nous voulons vivre comme tels.

Si la dépense de mots que j'ai faite depuis le début de cette conférence peut faire naître une épargne de biens, j'aurai reçu ma récompense puisque j'aurai contribué dans une faible mesure à cette survivance.

II.—Les ennemis de l'épargne

par M. Albert RIOUX

ancien sous-ministre de l'Agriculture

L'épargne a des ennemis intérieurs et extérieurs qui mettent tout en œuvre pour empêcher la raison de prévaloir.

LES ENNEMIS INTÉRIEURS

Les péchés capitaux

Les plus redoutables sont en puissance dans la place, chez chacun de nous. C'est une cinquième colonne à sept visages toujours prête à nous trahir par notre point le plus faible et même par plusieurs côtés à la fois.

Je n'analyserai pas les aspects moraux et spirituels des péchés capitaux, mais uniquement leur rôle comme ennemis de l'épargne. La meilleure preuve que l'épargne est une vertu, c'est que, pour la pratiquer, il faut commencer par se vaincre soi-même.

On me répondra qu'un péché capital au moins favorise l'épargne. L'avarice ne serait-elle pas l'épargne pratiquée à son plus haut degré de perfection ? Pourquoi Séraphin Poudrier ne serait-il pas le modèle des épargnants ? Parce que l'avarice renverse toute la hiérarchie des valeurs.

Le chrétien, l'homme tout simplement sensé n'adore ni ne dédaigne l'argent. Il use de ses revenus avec une prudente largesse. Il en emploie une partie à vivre honorablement selon son état ; une autre à se former une réserve pour ses besoins futurs et une troisième à faire le bien autour de lui.

L'argent ne doit pas dominer l'homme, c'est l'homme qui doit dominer l'argent. Il n'est qu'un instrument de vie, l'avare en fait sa vie même. Il est un moyen, l'avare en fait sa fin au détriment de la fin véritable. L'épargne est une vertu : elle suppose que l'argent mis de côté pour ses besoins futurs soit gagné honnêtement. L'avarice, passion affreuse, vice dégradant, a recours à tous les moyens : la trahison, la fraude, la tromperie, le parjure, la violence et même le meurtre.

Le petit catéchisme proclame l'orgueil le roi des péchés capitaux. Avec ses sous-produits, l'envie, la vanité, le fétichisme de la mode, c'est un des principaux ennemis intérieurs de l'épargne.

La plupart des gens se conduisent comme si la supériorité résidait dans l'apparence extérieure. Quelques-uns mènent un train de vie bien au-dessus de leurs moyens pour se faire remarquer, attirer l'attention et l'admiration de leurs contem-

porains. Les autres sont prêts à se saigner à blanc pour ne pas se singulariser.

Pour rivaliser avec les parvenus et les bourgeois qui affichent un luxe de mauvais goût, des gens à revenus modestes achètent d'opulents manteaux de fourrure, de luxueuses automobiles, de superbes radios, tandis que leurs comptes restent en souffrance chez le boucher, le laitier, le boulanger et l'épicier. Pour être à la mode, jeunes gens et jeunes filles fument la cigarette et dépensent largement; hommes des professions libérales et hommes d'affaires, artisans et ouvriers, fréquentent les plages renommées, pratiquent des sports dispendieux, et achètent le dernier modèle de toutes les inventions modernes; la servante s'habille aussi richement que sa patronne, tout le monde joue au millionnaire.

Dans une petite ville de la province, la mode était aux réceptions, d'abord modestes puis de plus en plus coûteuses, chacun voulant épater ses hôtes. Après une de ces soirées qui lui avait coûté cent piastres, un des concurrents décida de mettre à l'avenir cet argent à son compte d'épargne et tout le groupe résolut d'en revenir aux anciennes veillées qui ne coûtaient rien et où on s'amusait mieux.

La classe agricole est restée la plus réfractaire au snobisme de la mode. Cependant nous avons vu, devant le tribunal du concordat des dettes agricoles, des cas isolés, exceptionnels, mais tout de même révélateurs et inquiétants. Des cultivateurs se faisaient apostropher par leurs créanciers: « Vous nous demandez de sacrifier les épargnes que nous vous avons confiées, mais vous ne vous privez de rien; madame et mesdemoiselles ont les plus belles toilettes de la paroisse », etc.; suivait l'énumération de tous les objets de luxe et de toutes les dépenses dont un débiteur doit se priver pour payer ses dettes et préparer l'avenir de ses enfants. Notre enquête prouvait souvent que le réquisitoire des créanciers n'était pas trop chargé.

L'orgueil a ruiné beaucoup de familles qu'une fierté de bon aloi aurait orientées vers la véritable grandeur humaine. Cette fierté faite de dignité et d'indépendance, d'ambition de s'élever et d'élever sa famille par le travail et l'épargne est la caractéristique de l'esprit français et catholique.

Rien n'illustre mieux les relations qui existent entre la pratique des vertus chrétiennes et l'épargne que la seule mention du péché capital qu'on ose à peine nommer. Il est impossible d'établir par des statistiques ce que la luxure enlève à l'épargne. Il faudrait calculer le chiffre d'affaires du vice commercialisé, le prix du temps perdu à la recherche du plaisir, le lourd impôt pré-

levé en vies et en argent par les maladies vénériennes, toutes les pertes matérielles qui résultent de l'immoralité.

Combien de jeunes qui passent les plus belles années de leur vie à s'amuser, arrivent sans le sou à l'heure du mariage. Un homme dominé par ses sens ne peut donner son plein rendement dans sa profession ou son métier et ce n'est pas là la caisse d'épargne qui recueille son argent.

« La gourmandise est un amour dérégulé du boire et du manger », nous apprend le catéchisme. Le bon sens et la science économique nous la présentent comme un des principaux ennemis de l'épargne.

D'après une enquête poursuivie par le gouvernement canadien ¹, la nourriture représente environ un tiers du budget d'une famille ouvrière. Il ne peut être question d'économiser sur les aliments nécessaires à la vie. Mais il y a des familles sous-alimentées quoique consommant en grande quantité des mets coûteux ne contenant pas tous les éléments nécessaires à l'organisme. Des ménagères expertes ont le secret de préparer une alimentation économique tout en étant parfaitement équilibrée.

Le commerce offre des rations balancées pour toutes les catégories d'animaux domestiques. La diététique humaine est moins avancée que celle du bétail. Une conférence internationale de l'alimentation tenue le printemps dernier à Hot-Springs et groupant les représentants de trente-quatre pays a formulé des principes généraux sur la nutrition et recommandé à tous les gouvernements de poursuivre de nouvelles recherches en tenant compte des conditions locales. Notre ignorance des principes élémentaires de la nutrition nous coûte cher en argent, en perte de temps et en vies humaines.

Il est plus facile de démontrer par des chiffres officiels ce que nous coûte la gourmandise dans le boire. En 1940, la population canadienne a consommé 3,818,409 gallons de spiritueux, 4,012,917 gallons de vin, et pour \$28,743,811 d'eaux gazeuses et minérales. Nous avons produit ou importé pour plus de \$9,000,000 de vins, distillé pour \$21,726,436 de spiritueux et fabriqué pour \$43,633,342 de bière.

En 1939-1940, la Régie provinciale des alcools a vendu pour \$17,991,145 de boissons fortes et de vins. Ce chiffre ne comprend pas la bière, ni évidemment la boisson vendue en contrebande, le vin, le cidre et la bière de fabrication domestique.

Je voudrais qu'on m'explique comment un père de famille, ouvrier, fonctionnaire, employé de bureau ou de magasin, peut

1. *Family Income and Expenditure in Canada 1937-1938*, Bureau des Statistiques, Ottawa, 1941.

se permettre de boire sa « demi-douzaine » de bière par jour ou son « quarante onces » de boisson forte par semaine et boucler son budget à la fin du mois et de l'année.

L'ivrogne qui mesurait la porte du cabaret en s'étonnant que toute sa ferme fût passée par là n'est pas simplement une figure de rhétorique. C'est entendu que la boisson mène directement à la ruine dans une profession qui demande autant d'assiduité et rapporte des revenus aussi modestes que l'agriculture.

Sans parler des maladies, des accidents et des crimes causés par l'alcool. C'est dire qu'une campagne de tempérance rapporte des millions à l'épargne.

La cigarette est une autre forme de gourmandise coûteuse. Un jeune homme qui place à la Caisse populaire la valeur d'une boîte de cigarettes par jour aura amassé au bout de dix ans plus de mille dollars. Comment une famille à revenus modestes peut-elle épargner quand le père, la mère et les enfants fument la cigarette? Cette manie généralisée est suffisante pour provoquer une crise économique, sans tenir compte des méfaits que ce poison cause à la santé.

La boisson fait perdre la raison..., la colère aussi. Nous avons vu un colon tuer son cheval et des ouvriers briser des instruments de prix dans des accès de rage. Combien de gens, sous l'empire de la colère, prennent des décisions qui peuvent influencer leur vie et l'avenir de leurs enfants! Le contrôle de sa volonté est indispensable pour épargner.

Encore faut-il avoir de la volonté! La paresse de ceux qui passent tout leur temps à flâner, à dormir, à ne rien faire, étouffe l'épargne dans l'œuf. Mais il y a des degrés. Sont paresseux l'enfant qui préfère le jeu à l'étude, l'ouvrier qui s'amuse plutôt que d'acquérir de la compétence dans son métier, le cultivateur qui ne prend pas tous les moyens de rendre son exploitation plus payante, la mère de famille qui néglige son ménage pour partager son temps entre le cinéma, les visites inutiles et les lectures frivoles.

A l'armée, à l'usine, il y a des chefs qui stimulent le travail, assurent la discipline. Sur un grand nombre de fermes la paresse du cultivateur se trahit par le désordre. Les bâtisses tombent en ruine, les machines aratoires et les voitures sont exposées au soleil et à la pluie, les mauvaises herbes envahissent les cultures, les champs et les animaux, mal entretenus, ne donnent que des demi-rendements. Pas d'épargne possible où règnent le débraillé, le laisser-aller, le désordre.

Dans les familles ouvrières et agricoles la pratique de l'épargne dépend de la bonne administration d'un revenu à peine

suffisant. Or, pour bien administrer il faut compter. Sans une comptabilité au moins élémentaire il est impossible, surtout sur une ferme, de préparer un budget et de faire la part de l'épargne.

L'économie domestique joue un rôle important dans la constitution de l'épargne familiale. La marge minime dévolue à l'épargne disparaît vite quand les vêtements sont achetés tout faits et mis au rancart aussitôt qu'ils donnent des signes de fatigue, quand toute la nourriture est achetée en conserve au lieu d'être préparée à la maison.

Pour épargner il faut réagir contre la loi du moindre effort, contre les passions et les mauvais exemples. Ces actes de volonté multipliés façonnent des caractères énergiques qui exercent une influence dans tous les secteurs de notre vie nationale et qui sont prêts à affronter les ennemis extérieurs de l'épargne.

LES ENNEMIS EXTÉRIEURS

L'État

Lucien Romier dit quelque part que l'épargne « aime la paix et la police, mais craint l'État ¹ ». L'État, c'est l'autorité chargée d'assurer le bien commun dans la société.

Comme tout bon père de famille, l'État devrait donner l'exemple de l'épargne. Inutile de démontrer qu'il manque à ce devoir: il suffit de constater la courbe ascendante de la dette publique même en temps de paix et la danse des milliards depuis la guerre.

Bien plus, l'État laisse la grande majorité de ses ressortissants dans l'impossibilité de pratiquer l'épargne. Il a toléré un régime qui tient la masse du peuple dans la misère au profit d'une minorité exerçant une véritable dictature économique.

Le plan Marsh estime qu'il faut, en calculant d'après les prix de 1941, un revenu de \$1,577.40 et pas au-dessous de \$1,134.48 pour assurer la vie d'une famille de cinq (père, mère et trois enfants).

Or, le tableau suivant, tiré du rapport Marsh, démontre que la grande majorité des salariés canadiens sont loin de ce minimum indispensable.

	Salaires inférieurs à \$1,000	
Chefs de famille urbains	324,000	soit 33.4%
» » » ruraux	191,600	» 59.7%
Autres travailleurs	423,000	» 72.9%
» » »	270,600	» 89.1%
Ouvrières des villes	488,700	» 88.2%
» » campagnes	142,100	» 96.4%

1. Lucien ROMIER, *Plaisir de France*, p. 103.

Un million huit cent quarante mille travailleurs canadiens, soit 64% du total, reçoivent donc un salaire inférieur à \$1,000.

Voici combien reçoivent un salaire inférieur à \$500 par année:

Chefs de famille urbains.....	114,900	soit 11.8%
» » » ruraux.....	103,100	» 32.2%
Autres travailleurs urbains.....	219,900	» 37.6%
» » ruraux.....	203,900	» 67.3%
Ouvrières des villes.....	279,800	» 50%
» » campagnes.....	107,200	» 73.4%

Un million vingt-huit mille huit cents travailleurs, soit 35.5% du total, reçoivent moins de \$500 par an.

Il est clair que l'épargne est impossible à ceux qui ont un revenu leur permettant à peine de subsister.

Il est vrai que l'État provincial a établi des salaires minima pour certaines catégories de travailleurs. Mais ces salaires ne tiennent pas compte des charges familiales. Or, ce sont précisément les familles nombreuses qui sont les plus nécessaires au pays: elles accroissent le chiffre de la population, élément essentiel de progrès; elles préparent la prochaine génération des producteurs, des consommateurs, des payeurs de taxes et des défenseurs de la patrie.

Il ne suffit pas de donner des enfants au pays. Il faut aussi assurer l'éducation et l'avenir de ces futurs citoyens. Cette tâche est à peu près impossible aussi longtemps que des allocations familiales ne remédieront pas à l'insuffisance du salaire.

Le gouvernement provincial, à la dernière session, a apporté quelques amendements à la Loi des Conventions collectives du travail afin de permettre aux patrons et aux organisations ouvrières de s'entendre pour établir au profit de certaines catégories de travailleurs un régime d'allocations familiales. Mais cette loi n'impose aucune obligation. L'excellente revue *Relations* avait donc raison d'écrire: « Dans les circonstances actuelles de taxation, de concurrence et de psychologie patronale, l'on peut conclure que, si quelques mots nouveaux ont été insérés dans les lois, rien ne sera changé dans les faits. »

L'État ne s'est pas plus préoccupé d'améliorer les prix agricoles que d'augmenter les salaires des ouvriers. Dans notre régime économique, l'épargne est aussi difficile aux cultivateurs qu'aux travailleurs de l'industrie.

Dans son *Histoire de l'Agriculture à travers les âges*, Émile Savoy dit que la politique agricole devrait assurer au travailleur de la terre « la possibilité d'élever dans des conditions normales une nombreuse famille, de pouvoir, grâce à la pratique

de l'épargne, assurer aux enfants une situation modeste, et de faire face aux risques qui menacent l'existence sans avoir à recourir à l'assistance¹ ».

Nous pourrions multiplier les faits et les témoignages pour prouver que les revenus des cultivateurs ne répondent pas, en général, à ce minimum d'exigence. M. Charles Gagné, professeur d'Économie rurale à l'École supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et président de la Corporation des agronomes, écrivait en 1924 que la moyenne des cultivateurs ne retiraient pas plus de l'exploitation de leurs fermes qu'une somme de \$375 à \$400 en argent². M. Aimé Gagnon, professeur d'Économie rurale à l'Institut agricole d'Oka, écrivait, l'an dernier, qu'« en 1938, il a manqué \$60,000,000 aux revenus de nos agriculteurs pour assurer une pitance d'un dollar par jour à chaque personne occupée à l'agriculture³ ».

Sur ce faible revenu-argent, le cultivateur doit payer des taxes, des machines et instruments, des engrais chimiques et alimentaires, tous les autres frais d'exploitation de sa ferme, la nourriture, les vêtements, l'entretien du ménage, le médecin et tous les imprévus. S'il fallait rémunérer tous les membres de la famille qui travaillent sur la ferme, la grande majorité des cultivateurs seraient en faillite. En période de crise, non seulement il ne reste rien pour l'épargne, mais les déficits s'accumulent. Depuis 1936, le Crédit agricole provincial a dû prêter \$46,000,000 pour solder les dettes agricoles contractées surtout pendant la dépression qui a suivi la première grande guerre.

En étudiant leurs facteurs de succès, on constate que les cultivateurs qui ont réussi avaient un marché avantageux à leur portée. Actuellement, les agriculteurs dont la ferme est en bon état de production peuvent, malgré les restrictions et les plafonnements, mettre à l'épargne une partie de leurs revenus parce que les débouchés pour la plupart des produits agricoles sont pratiquement illimités. Mais faut-il, pour que les cultivateurs se fassent un revenu suffisant, que le sang coule sur les cinq continents et que tous les peuples de la terre s'entre-tuent ? Nous ne le croyons pas. Pour permettre aux cultivateurs de vivre convenablement et d'assurer, par l'épargne, l'avenir de leur famille, il y a une question de marché à résoudre. Comment ? Par l'application d'un programme comportant l'offre de produits pour

1. Émile SAVOY, *Histoire de l'Agriculture à travers les âges*, page 251.

2. Charles GAGNÉ, *Notre problème agricole en 1924*.

3. Aimé GAGNON, *l'Agriculture*.

l'industrie, de nouvelles utilisations des produits agricoles et une politique des prix qu'il serait trop long d'énoncer dans ce travail.

Il est tout de même extraordinaire qu'un si grand nombre de cultivateurs aient réussi à mettre de côté une partie de leurs maigres profits. « L'épargne paysanne, dit Lucien Romier, se constitue à la base, sur des privations modestes, des gains étroits et précaires. Quelque modeste, étroite ou précaire que soit l'épargne paysanne, elle a une valeur décisive pour l'homme de la terre, puisqu'elle lui fournit le seul moyen et la seule garantie de son élévation possible. Si les privations, devenues inutiles, et les gains, réduits à presque rien, ne permettent plus à l'épargne de se former, le paysan est profondément démoralisé, moins par sa pauvreté même que par la triste certitude qu'il a désormais de ne plus pouvoir s'élever. Il tombe alors à une sorte de déchéance sans espoir, et comme cette déchéance est contraire à l'idée même qu'il attachait à la possession de la terre, il ne saurait la supporter, il émigre ou il se révolte.

« Mais constituée, pour chaque famille, d'éléments menus et rigoureusement comptés, il suffit aussi de peu de chose pour rompre l'équilibre de recettes et de dépenses dont l'épargne est le solde, et pour en empêcher la formation. Il suffit que l'État grève l'agriculture familiale d'impôts qui absorbent le faible surplus du gain annuel. Il suffit que des taxes successorales enlèvent à chaque génération la part d'héritage qui représentait précisément le bénéfice de la génération précédente. Il suffit qu'une politique inégale fasse enchérir les marchandises que le paysan est contraint d'acheter, sans que le prix de ses propres produits monte en proportion. Il suffit que, par la surenchère des salaires qui attire l'ouvrier vers l'industrie, la main-d'œuvre agricole devienne trop coûteuse. Il suffit, enfin, que la concurrence de l'agriculture des pays d'outre-mer cause la mévente ou la baisse des prix des récoltes. L'amour de la terre, qu'anime une philosophie ancestrale de la vie, est aux prises avec toutes ces influences défavorables que l'on a laissées, depuis trop longtemps, agir contre l'épargne paysanne. C'est le drame présent de notre sol¹. »

Ce drame de la famille nombreuse, ouvrière ou agricole, aux prises avec les difficultés économiques, l'État l'aggrave par une politique fiscale antifamiliale et antisociale.

Un système d'impôts vraiment social allégerait le fardeau des familles nombreuses, qui rendent le plus de services à l'État

1. Lucien ROMIER, *Plaisir de France*, pp. 80-82.

et qui ont le plus besoin d'épargner. Or, nos trois principales taxes frappent surtout la famille nombreuse.

La taxe de vente devrait plutôt s'appeler la taxe d'achat parce qu'elle retombe toujours sur l'acheteur. Quand il l'acquitte, le vendeur hausse ses prix en conséquence. La taxe fédérale de 8% est payée par le manufacturier qui l'inclut dans son prix de vente. La taxe provinciale de 4% s'applique au prix de détail et à la taxe fédérale. Ces deux taxes, qui se multiplient l'une par l'autre, pèsent le plus lourdement sur les pauvres, les classes laborieuses, qui doivent consacrer presque tout leur revenu à l'achat des choses nécessaires à la vie.

Elles écrasent les familles nombreuses: le père de dix enfants les acquitte douze fois pour le célibataire une fois. Elles s'appliquent aveuglément sans tenir compte des revenus, des épargnes, du nombre des dépendants chez ceux qui sont appelés à les payer. Elles accentuent les crises et retardent la reprise des affaires, en diminuant le pouvoir d'achat et d'épargne de la majorité des consommateurs. D'après M. E.-F. Penrose, « elles ont fourni un moyen par lequel ceux qui possèdent un large revenu ont réussi à éviter leur propre part d'impôt. Les avantages qu'un tel système peut retirer de la rapidité de la perception ne le recommandent pas même aux nations belligérantes désireuses de sauvegarder leurs idéaux de justice sociale ¹ ».

L'impôt sur le revenu tient compte des ressources des contribuables. Il prévoit, en faveur de la femme et des enfants, des dégrèvements qui sont de moins en moins généreux à mesure que le coût de la vie augmente et que la famille est plus nombreuse.

En 1942, le ministre fédéral des Finances transformait radicalement les modalités de cet impôt. Le nouveau système comportait les majorations suivantes sur celui de 1941, en prenant comme exemple un salaire de \$4,000:

Célibataire	Hausse de 33.4%
Ménage sans enfant	» » 42.9%
Famille avec 1 enfant	» » 47.1%
» » 2 enfants	» » 48.5%
» » 3 »	» » 48.7%
» » 4 »	» » 82.8%

Cette injustice a même scandalisé le *Financial Post* (18 juillet 1942). Malgré les critiques formulées dans les journaux, sur les tribunes et au parlement, le budget de 1943 n'a aucunement amélioré le sort de la famille nombreuse. Sur un salaire

1. E.-F. PENROSE, *Studies in War Economics* (Studies and Reports, Series B, n° 33), Montréal, Bureau International du Travail, 1941.

de \$2,500, les charges respectives et le résidu après l'impôt sont les suivants:

	Impôt à payer	Résidu après l'impôt
Célibataire.....	\$825	\$1,674
Marié.....	651	1,849
» 1 enfant.....	543	1,957
» 2 enfants.....	435	2,065
» 3 ».....	327	2,173
» 4 ».....	219	2,281
» 5 ».....	111	2,389
» 6 ».....	7	2,493

« Il saute aux yeux, conclut M. François-Albert Angers dans *l'Actualité économique* de juin-juillet 1943, qu'un célibataire avec \$1,674 pour se faire vivre seul est autrement mieux placé que le père de six enfants à qui il n'en reste que 2,493. »

Cet impôt constitue donc une prime aux célibataires et aux conjoints sans enfants. Au lieu d'établir d'abord ce qu'il faut à chaque catégorie de contribuables pour vivre décemment, il traite tout le monde sur le même pied puis il accorde une exemption tout à fait insuffisante de \$150 pour l'épouse et une réduction de \$108 pour les dépenses d'entretien et d'éducation de chaque enfant pendant toute une année. Il enlève le luxe aux célibataires et le nécessaire aux familles.

Le rapport Marsh, nous le répétons, calcule qu'il faut un revenu de \$1,577.40 à une famille de cinq pour vivre convenablement sans épargner. L'impôt sur le revenu enlève encore \$39 à ce strict nécessaire. Il est vrai que le gouvernement permet à cette famille, comme fiche de consolation, de lui remettre, après la guerre, \$13 d'épargne obligatoire. L'État qui joue avec les milliards impose la prévoyance à une famille obligée de compter les sous!...

Après notre mort, les gouvernements fédéral et provincial, viennent encore chercher une partie de ce qui reste de nos économies. Le chef de famille canadien-français a l'ambition de s'élever par l'épargne, de laisser à ses descendants plus qu'il n'a reçu. Si, comme le dit Romier, « des taxes successorales enlèvent à chaque génération la part d'héritage qui représentait le bénéfice de la génération précédente », il se dira: « A quoi bon épargner? » L'État aura tué la poule aux œufs d'or. Chez nous l'impôt sur les successions semble avoir atteint ses limites. Mais il frappe beaucoup trop lourdement les héritages modestes constitués lentement par le travail et l'épargne. Ainsi, un père de famille ne peut laisser que \$1,000 exempts de taxe à chacun de ses enfants. Le parlement provincial adoptait, à la dernière session,

des amendements qui corrigent dans le bon sens certaines anomalies de notre loi successorale, trop sévère encore pour les petits héritages et les familles nombreuses.

Pour ne pas affaiblir le ressort de l'épargne, l'application des lois d'assurances sociales contre la maladie, le chômage, l'infirmité, la vieillesse, la mort du père de famille devrait comporter l'éducation et la contribution des bénéficiaires.

L'État n'a favorisé l'épargne familiale ni par sa politique des salaires et des prix, ni par ses systèmes d'assurances sociales, ni par son régime fiscal ni même, ajoute le P. Gonzalve Poulin, « dans les lois spécialement votées pour la protection de l'ouvrier, comme la Loi Lacombe de Québec ¹ ».

Les spéculateurs, les promoteurs d'entreprises

Il est vrai que l'État a organisé une police qui protège tant bien que mal nos vies et nos biens contre les bandits. Mais combien de voleurs restent en liberté, nous détroussent en plein soleil et même sous la protection des lois.

La débâcle de 1929 qui engloutit des millions de l'épargne populaire n'a pas guéri nos compatriotes de la manie de la spéculation. Il y a quelques années, nous eûmes une épidémie de pseudo-courtiers en obligations qui vendirent, dans nos paroisses rurales surtout, pour des sommes fabuleuses de papiers sans valeur: des actions d'une fabrique de cercueils en verre, d'entreprises minières inexistantes, de compagnies de transport en faillite, de firmes opérant dans des pays étrangers sinon dans les nuages. Le procureur général dut intervenir pour faire cesser cette exploitation des naïfs qui se défient de leurs coparoussiens et accordent toute leur confiance au premier beau parleur inconnu. Il faut se défier de tous ceux qui proposent des affaires mirobolantes.

Le président de la *Federal Trade Commission* des États-Unis estime que l'épargne étatsunienne se fait voler, bon an mal an, un bon demi-milliard par les lanceurs d'affaires. Le procès Insull a prouvé que cette assertion n'a rien d'exagéré. Nous pourrions citer, dans notre province, une douzaine de machinations de moindre envergure, mais qui ont tout de même fait perdre des millions au public. Nous avons nos petits Insull, maîtres dans l'art de passer à travers les mailles de la législation et de pratiquer le vol légalisé.

Certains *promoteurs* commencent par s'attribuer la majorité des parts d'une entreprise sans déboursier un sou, puis ils font

1. R. P. Gonzalve POULIN, O. F. M., *la Famille canadienne aux prises avec les difficultés économiques.*

appel à l'épargne populaire pour payer les dépenses réelles. Au cas de déconfiture, c'est la petite épargne qui écope.

Les compagnies s'étagent en pyramides, divisent leurs actions, se servent de toutes sortes de trucs qu'il serait trop long d'énumérer, pour cacher leurs profits et frauder le public.

Ces puissantes organisations ont à leur service le nerf de la guerre comme de la politique, disposent d'une formidable publicité, réussissent à intéresser dans leurs combinaisons un trop grand nombre de nos dirigeants. Quelques brasseurs d'affaires qui font partie de plusieurs conseils d'administration dirigent toute la vie économique du pays.

Les monopoles

Les cultivateurs ne sont pas organisés pour faire face à ces grandes entreprises qui achètent leur lait, leur viande, leurs œufs, leur tabac, leurs graines et leurs autres produits; qui leur vendent leurs engrais chimiques et alimentaires, leurs machines agricoles, l'électricité et toutes les matières premières indispensables à l'exploitation de leurs fermes.

Les consommateurs sont obligés de payer tribut à ces mastodontes qui monopolisent les articles essentiels à la vie: lait, pain, viande, charbon, électricité, téléphone, aluminium, etc. Quand les abus sont trop criants, les plaintes trop nombreuses, le gouvernement nomme une commission qui fait une enquête. Pour apaiser l'opinion publique on impose une petite amende à une compagnie qui avoue un profit net de \$11,000,000 et qui paie plus de \$100,000 par année en salaire et gratifications à chacun de ses principaux officiers. Qui solde ces profits extravagants, les dividendes sur le capital fictif, les salaires fabuleux? La masse du peuple, l'épargne populaire, en définitive.

Certains monopoles naturels, comme le téléphone, l'électricité, les transports, se moquent des usagers: il faut accepter leurs tarifs exorbitants, passer par leurs conditions ou... se passer de leurs services.

La publicité

Les industriels qui ont à subir la concurrence sont bien obligés d'adopter une autre attitude. Ils ont construit des usines géantes avec les capitaux souscrits par l'épargne populaire; en utilisant les derniers progrès techniques ils sont outillés pour produire en masse et il s'agit de trouver des débouchés à cette production. Ils ont recours à la réclame pour attirer et retenir l'attention du consommateur, stimuler, surexciter, exaspérer ses désirs. La publicité est devenue une grande puissance, une caractéristique de notre époque.

Les Étatsuniens sont nos maîtres en réclame tapageuse, envahissante, colossale. D'ailleurs, leur publicité s'adresse à nous autant qu'à leurs compatriotes; nous constituons une partie de leur marché; un grand nombre de leurs firmes commerciales et industrielles ont des filiales chez nous.

En bons disciples nous avons copié servilement les méthodes publicitaires de nos voisins. La plupart de nos journaux et de nos revues sont remplis des mêmes annonces qui constituent les trois quarts de leurs recettes; les mêmes panneaux-réclame déshonorent nos grandes routes; les mêmes affiches criardes bariolent les murs de nos édifices; le soir, le même dévergondage de lumières de toutes les couleurs nous éblouit et nous obsède; jour et nuit, la radio nous persécute avec une telle indiscrétion qu'elle nuit aux produits annoncés. Dans les *Scènes de la vie future*, Georges Duhamel trouve des accents indignés pour dénoncer ce viol de notre liberté et de nos bourses: « Nous supportons tout de ces trafiquants effrontés qui prétendent forcer notre assentiment, nous faire travailler à leur fortune et qui, pour atteindre ce mirifique résultat, souillent tout ce qui se peut encore souiller sur notre planète, nous traitent comme un troupeau stupide, démoralisent les pauvres gens, les poussent à de sottes dépenses et dilapident en niaiseries coûteuses une bonne part de notre richesse commune... Je dis bien richesse commune: nos économistes ont démontré, les premiers, que la publicité ne saurait, en définitive, être payée que par le public, par celui que les fauteurs de statistiques et de chiffres appellent le consommateur... Et nous payons tous, en définitive, cette nouvelle folie de l'homme. Nous payons ces bruits haïssables, ces lumières dévergondées, ces propositions insolentes, ces injonctions cyniques, ces manques d'égard, ces intrusions, ces obsessions, ces indécicatesses, ces importunités, ces insultes ¹. »

Nous les payons cher... Les statistiques canadiennes mentionnent uniquement la publicité qui passe par les agences nationales, soit \$29,224,400 en 1941. Le chiffre total est beaucoup plus considérable. De plus, nous payons notre part de la publicité de nos voisins. D'après une enquête portant sur l'année 1928, en additionnant toutes les dépenses publicitaires des firmes étatsuniennes, on obtient un total de \$2,200,000,000. De cette somme, les journaux et les revues prennent un milliard; les annonces extérieures, le cinéma, la radio et les autres méthodes de publicité se partagent le reste.

1. Georges DUHAMEL, *Scènes de la vie future*.

Quand nous achetons une auto de \$1,000, nous payons \$20 pour la publicité. Les frais de réclame dans le commerce d'alimentation sont d'environ 3% du prix de vente; ils varient de 10 à 15% dans l'ameublement, de 5 à 10% dans le vêtement; ils s'élèvent à 30% du chiffre d'affaires dans la pharmacie; ils atteignent même 50 et 60% du prix de détail de la plupart des remèdes brevetés ¹.

Les fabricants de remèdes et de savon ont une préférence marquée pour la radio. En 1940, deux firmes étatsuniennes qui ont des filiales au Canada avaient un budget d'annonces radio-phoniques dépassant \$16,000,000 ².

Nous payons ces montants énormes pour nous faire insulter et traiter comme des imbéciles. Dans la vie courante nous ne pouvons souffrir les vantards et les fanfarons, mais nous tolérons qu'un fabricant sans vergogne nous présente sa savonnette comme la meilleure au monde, sa gomme à mâcher comme insurpassable ou sa levure comme nécessaire à l'entente conjugale.

Le code pénal prévoit des sanctions contre les fraudeurs qui vendent des produits sous de fausses représentations ou qui ne livrent pas la marchandise vendue. Mais la publicité ne fait que cela.

Elle est malhonnête quand elle soutient que la bière rafraîchit en été, réchauffe en hiver, console, soutient le moral, vivifie, ramène la paix au foyer et guérit tous les maux.

Elle est criminelle quand elle vante les bienfaits de l'alcool, assassin de la race.

Elle est frauduleuse quand elle prétend que telle eau acidulée ou bicarbonée est aussi nutritive que le lait.

Elle est perverse quand, même pour annoncer des articles inoffensifs, elle fait appel aux instincts les moins nobles de l'homme, à la honte, à la vanité, au snobisme et parfois aux plus basses passions.

C'est en pharmaceutique qu'elle s'en donne! Elle offre tous les remèdes possibles pour tous les maux imaginables, depuis la chute des cheveux jusqu'aux cors aux pieds, en passant par les troubles digestifs et les rhumatismes: sirops, mixtures, élixirs, tablettes, comprimés, poudres et prises, pâtes et globules, granules et granulés, capsules, pilules, pastilles, décoctions, émulsions, purgatifs, toniques et nourritures pour les nerfs, panacées pour tous les bobos. C'en est assez pour rendre malade une personne en santé qui prend cette publicité au sérieux.

1. Roger MAUDUIT, *la Réclame*.

2. *Encyclopedia Britannica, Book of the year 1942 (Radio)*, p. 554.

En compagnie d'un médecin, j'arrêtais un jour d'automne chez un colon dont les deux jeunes enfants étaient malades. Sur les tablettes de la cuisine, il y avait pour une dizaine de dollars de médicaments annoncés par les cent voix de la publicité. Le médecin diagnostiqua le scorbut et prescrivit à la mère de faire manger à ses enfants des carottes crues du jardin.

Les associations médicales dénoncent ces remèdes brevetés contre toutes les maladies comme un des pires fléaux pour la santé et l'épargne populaire. Des enquêtes de la *Federal Trade Commission* et de l'*American Medical Association* établissent que ces annonces frauduleuses soutirent aux malades, aux pauvres, aux ignorants, aux crédules et aux naïfs au moins \$500,000,000 par année¹.

Georges Duhamel propose la fondation d'une ligue contre « cette prodigieuse entreprise de contrainte et d'abrutissement » ; les membres de cette ligue s'engageraient sur l'honneur à ne jamais acheter un produit annoncé et à remettre en vigueur le vieux proverbe : « A bonne marchandise, point d'enseigne. »

La vente à tempérament

Mais le pouvoir d'achat, chez les consommateurs, n'a pas toujours suivi le désir d'achat stimulé par la réclame. Il fallut relancer le client en lui offrant une méthode d'achat extrêmement alléchante. Convoite-t-il un auto ou une machine à laver, ou un ameublement ? Il peut en jouir immédiatement en payant un léger acompte et en s'engageant à verser chaque mois une somme d'apparence modeste. On sait quelle extension a pris la vente à tempérament. Aux États-Unis, elle atteint le chiffre de \$4,500,000,000 : 70% des automobiles, des ameublements de maison et des poêles à gaz ; 75% des radios, 80% des pianos et des gramophones, 85% des balayeuses électriques, 90% des machines à laver et des frigidaires, 27% de la bijouterie sont vendus à terme².

Au Canada, les statistiques ne comptent que les ventes ayant passé par les compagnies de finances, nouvel intermédiaire surgi pour négocier les contrats qui lient le client au vendeur et celui-ci au manufacturier. En 1941, ces compagnies ont financé des ventes à tempérament pour \$100,276,000 dans le détail et pour \$110,963,000 dans le gros. Elles ont avancé \$34,887,591 pour

1. *Encyclopedia of the Social Sciences*, I, p. 473.

2. *Ibid.*, VIII, p. 40.

l'achat de 41,032 autos neuves et \$48,882,297 pour l'achat de 138,111 véhicules usagés¹.

A défaut de statistiques plus complètes, l'observation nous permet d'affirmer que les ventes à tempérament sévissent chez nous, dans toutes les classes sociales. Des ouvriers, des cultivateurs, des intellectuels achètent des articles nécessaires à la vie, mais aussi des meubles dispendieux et des objets de luxe avec un revenu qui n'est pas encore réalisé, avec le fruit d'un travail qui n'est pas encore fait. Qu'arrivent le chômage, la maladie, d'autres imprévus, c'est la perte de tout l'argent versé pour ces achats. La loi protège uniquement le vendeur, qui reste propriétaire de l'objet vendu jusqu'à parfait paiement; il peut le reprendre sans même rembourser les versements reçus si le débiteur devient incapable de payer ses acomptes aux dates fixées. La reprise des articles vendus au moindre retard dans l'acquiescement d'un terme est une spécialité d'un certain commerce.

La vente à tempérament exerce aussi une influence désastreuse sur l'économie générale. Pendant les périodes de prospérité, elle stimule la demande, accélère la production. Quand survient la crise, le producteur ne peut plus compter sur les paiements différés des clients, « la demande fléchit dans une proportion catastrophique puisqu'elle tombe de toute la hauteur à laquelle elle était imprudemment montée. Le consommateur, de son côté, qui vit aux dépens de ses revenus futurs, est obligé de renoncer à satisfaire les besoins artificiels, souvent de pur luxe, créés par la vente à crédit, et de se contenter d'un train de vie modeste en rapport avec ses besoins immédiats² ». La publicité effrénée et la pratique illimitée du crédit à la consommation jouent donc un grand rôle, qu'il serait trop long d'analyser, dans les phénomènes de la surproduction et de la crise économique qui s'ensuit.

C'est une forme de crédit qui coûte extrêmement cher. Le prix des marchandises vendues à terme est majoré. Le taux d'intérêt n'est presque jamais indiqué sur les contrats... et pour cause. Des enquêtes étatsuniennes résumées dans une brochure récente ont trouvé des taux variant entre 10% et 679%³. Personnellement, nous n'avons jamais rencontré un taux plus élevé que 66% dans un cas où nous avons dû trouver de l'argent pour sortir un ami des griffes d'une compagnie juive.

1. *Annuaire du Canada*, 1941.

2. Louis BAUDIN, *le Crédit*.

3. *Ten Close-ups of Consumer Credit*, Farm Credit Administration, Washington, 1940.

Les usuriers

Mieux vaut emprunter pour payer comptant tout ce qu'on achète. Mais pour emprunter, il faut conter un peu ses affaires. Certains ne peuvent se soumettre à ce supplice. Ils préfèrent aller en cachette demander à l'usurier de la paroisse \$20 remboursables en onze versements de \$2 par semaine sans se douter qu'ils paient un intérêt de 260%. Un ouvrier me montrait un billet de \$100 soldé en douze paiements de \$10. Un colon nous avouait avoir escompté pour \$50 ses primes de défrichement d'une valeur de \$75 et qui tardaient à venir. De tels cas d'usure qui ont décidé M. Alphonse Desjardins à fonder les Caisses populaires ne devraient plus se rencontrer.

Deux enquêtes devant le Comité des banques de la Chambre des communes ont prouvé que les compagnies de petits prêts exigeaient des taux non moins usuraires, s'élevant à 50% et même à 100%. En 1939, le parlement fédéral limitait à 2% par mois le taux d'intérêt imposé sur les prêts inférieurs à \$500. Mais les compagnies ne se contentent pas de ce taux de 24% par année qui leur est permis par la loi. Nous avons pris connaissance d'un contrat passé entre une compagnie de prêts de Québec et un de ses clients. L'emprunteur signe le billet, il transporte la propriété de son automobile à son endosseur, qui à son tour consent une délégation de salaire à la compagnie. C'est compliqué, mais il faut éluder la loi! L'intérêt est de 2% par mois plus \$1 par mois pour frais d'administration, ce qui fait un total de 36% d'intérêt par année. Comme dirait La Palice, ces compagnies trouvent des clients puisqu'elles fonctionnent!

Les banques

Depuis quelques années, les banques consentent aussi des petits prêts aux salariés et aux cultivateurs. Leur taux normal est de 6%, mais le taux réel est toujours plus élevé. Voici, par exemple, un billet que nous avons eu entre les mains. La banque commence par encaisser 6% d'intérêt et remet \$94 à l'emprunteur, qui rembourse \$100 en versements mensuels dans le cours de l'année. Comme le client ne bénéficie pas des \$94 durant toute l'année, mais d'une partie qui diminue à chaque paiement, l'intérêt réel est de 12%. D'autres banques prêtent à 6%, mais avec des frais d'administration de 50 sous à \$1 par mois.

D'ailleurs ces institutions n'ont pas été créées pour les classes laborieuses. Elles drainent les épargnes rurales pour les mettre au service de l'industrie et du commerce. Elles ne prêtent pas à l'agriculture la dixième partie des capitaux qu'elles raflent dans les paroisses rurales.

Leur loi organique leur interdit le prêt sur hypothèque: elles ne peuvent donc accommoder le cultivateur qui a besoin d'un emprunt à long terme, ni le salarié qui veut acheter ou construire une maison. En ville, elles se servent plutôt de l'épargne populaire pour financer le trust du logement au détriment du petit propriétaire. Elles détournent donc la petite épargne de sa vraie fin: améliorer le sort des ouvriers du sol et de l'usine, les deux classes les plus importantes dans l'économie du pays.

CONCLUSIONS

La déclaration publiée récemment par les Semaines sociales du Canada pour définir les grandes lignes d'un ordre meilleur après la période sanglante que nous traversons, indique tous les moyens de combattre les ennemis de l'épargne.

Cet ordre nouveau doit commencer en chacun de nous par la pratique de la tempérance, de la justice et de la charité qui nous mettront dans les dispositions nécessaires pour épargner.

L'État, responsable du bien commun, doit d'abord favoriser la famille, pierre angulaire de la société, mais surtout de notre race. « Il faut que le père de famille sobre et honnête, qui remplit consciencieusement les devoirs de son emploi, trouve dans son travail, grâce à une juste organisation sociale, les ressources suffisantes pour faire vivre et élever sa famille. Il importe que les impôts, les charges, les allocations, les pensions soient établis non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille. »

« L'agriculture devra être organisée de façon que le cultivateur en tire facilement sa subsistance et celle de sa famille, qu'il puisse trouver pour ses produits des débouchés rémunérateurs. »

L'État a encore « le devoir de régler étroitement la spéculation en Bourse, la vente des valeurs mobilières et les achats sur marge, d'exercer une surveillance efficace sur la constitution et le fonctionnement des compagnies à fonds social... L'État est aussi tenu d'empêcher les puissances d'argent d'abuser de leur pouvoir et de créer des monopoles qui exploitent le peuple ».

Les classes laborieuses de la société devront se protéger elles-mêmes et se libérer de la dictature économique en s'organisant en syndicats, en associations professionnelles, en coopératives d'épargne et de crédit, de production, de consommation, d'achat et de vente. Dans une société ainsi réformée d'après les principes de l'Évangile, les ennemis de l'épargne n'en mèneront pas large.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

174. *La Gaspésie intérieure*. Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue
 176. *La Mission sociale de l'hygiène*.
 Dr J.-A. Baudouin
 177. *Les Associations ouvrières au Canada* . E. S. P.
 178. *Rotary et Maçonnerie* E. S. P.
 179. *L'Indissolubilité du mariage*.
 R. P. E. Jombart, S. J.
 180. *Le Tourisme source de richesse*.
 Eugène L'Heureux
 181. *La Vaccination antituberculeuse*.
 Dr J.-C. Bourgoin
 182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche*.
 Joseph Risi
 183-184. *La Paroisse au Canada français*.
 R. P. Adélarde Dugré, S. J.
 185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catho-
 lique*.
 Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
 186. *L'Industrie chimique et le Canada*.
 R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 187. *Le Travail des jeunes filles*.
 Mme W. Raymond
 188. *Les Communautés religieuses et la Cité*.
 Juge C.-E. Dorion
 189. *Les Œuvres dans la Cité*.
 R. P. Bonhomme, O. M. I.
 190. *Le Syndicalisme catholique canadien* . E. S. P.
 191. *La Semaine sociale de Chicoutimi*.
 Wilfrid Guérin
 192. *L'Eglise et la question syndicale*.
 PP. Arendt et Muller, S. J.
 193. *Nos Orphelins* Sœur Allaire, etc.
 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse*.
 S. S. Pie XI
 196. *L'Enseignement religieux* S. G. Mgr Ross
 197. *La Semaine du dimanche* XXX
 198. *Pour nos enfants* Sœur Marie Hadelin, etc.
 199. *La Préférence aux Syndicats catholiques* . XXX
 200. *Pour le bon journal*.
 Abbé A. Robert et O. Héroux
 201. *Le Sens catholique*.
 E. Mercier et G. Ladouceur
 202-203. *L'Apostolat laïque*.
 R. P. Archambault, S. J.
 204-205. *Instruction ou Education*. Esdras Minville
 206. *En Russie soviétique*. E. S. P.
 207-208. *Manuel antibolchévique*. E. S. P.
 209. *La Participation des laïques à l'apostolat*.
 Antonio Perrault
 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*.
 S. S. Pie XI
 212. *Le Mariage chrétien*. R. P. Adélarde Dugré, S. J.
 213. *L'Etat et la morale publique*. Léo Pelland
 214-215. *L'Etat et le mariage* Juge C.-E. Dorion
 216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique*.
 R. P. Albert Muller, S. J.
 217-218. *Cahier anticommuniste*. E. S. P.
 219. *Pour la colonisation*. E. S. P.
 220. *Le Rêve communiste*.
 R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
 221. *Pour la Paix*. E. S. P.
 222. *La Famille*. R. P. C. Rutché, C. S. Sp.
- 223-224. *Le Plan quinquennal*.
 Entente Internationale
 225. *La Profession agricole*.
 Abbé Georges-M. Bilodeau
 226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité*.
 R. P. Bournival, S. J.
 227. *Le Retour de la mère au foyer*.
 Rde Sr Gérin-Lajoie
 228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma*
 E. S. P.
 230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire*.
 E. Poirier et W. Guérin
 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada*.
 E. S. P.
 237. *L'Agriculture, base économique d'une nation*.
 Abbé Edouard Beaudoin
 238. *L'Œuvre de la Colonisation*. Esdras Minville
 241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*.
 Abbé Philippe Perrier
 242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*
 Mgr Georges Gauthier
 243-244-245. *Le Mouillage du capitul*.
 Adrien Gratton
 251-252. *Journées anticommunistes — I* . E. S. P.
 253. *Journées anticommunistes — II* E. S. P.
 254-255. *La Menace communiste au Canada*.
 R. P. Archambault, S. J.
 256. *L'Organisation corporative* . Eugène Duthoit
 257. *Le Chômage de la jeunesse* E. S. P.
 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts*.
 Ligue de la Classocratie
 260. *Le Scoutisme* R. P. Oscar Bélanger, S. J.
 261. *L'Apôtre laïque* R. P. Th. Pinal, C. S. R.
 262. *Le Komintern*. Entente Internationale
 263. *L'Encyclique « Immortale Dei »*.
 S. S. Léon XIII
 264. *Allocations familiales* Claire Hoffner
 265. *Les Relations avec Moscou* E. S. P.
 266. *La Crise libératrice*. R. P. Albert Muller, S. J.
 267. *Le Syndicalisme catholique au Canada*.
 R. P. Archambault, S. J.
 268. *L'Ordre corporatif*.
 A. Muller, S. J., et E. Duthoit
 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
 En collaboration
 271. *Caisses populaires et rédemption sociale*. Car-
 dinal Villeneuve, C. Vaillancourt et E. Poirier
 272. *Comment établir l'organisation corporative au
 Canada* Esdras Minville
 273. *L'Orientation professionnelle*.
 Abbé Irénée Lussier
 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le commu-
 nisme* E. S. P.
 276. *Les Exercices spirituels*.
 R. P. Archambault, S. J.
 277. *Petit Catéchisme anticommuniste*.
 P. Richard Arès, S. J.
 278. *La Vérité sur l'Espagne*.
 Cardinal Isidro Goma Tomas
 279. *L'Action catholique spécialisée*.
 R. P. Adrien Malo, O. F. M.
 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et
 « Mit brennender Sorge »*. S. S. Pie XI
 282. *La Formation sociale dans nos collèges clas-
 siques*. Abbé Damien Robert

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

283. *Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.*
Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
- 301-302. *Le Comité paroissial.*
R. P. Archambault, S. J.
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.*
François-Xavier Boudreault
305. *L'Église et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.*
E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
N. B. — Les numéros omis sont épuisés.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.*
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.*
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.*
E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.*
Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *La Sainteté du Pape Pie XII. (Lettre pastorale collective et mandement).* Nos Evêques
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV).*
S. S. Pie XII.
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant ?*
S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V).*
S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.*
B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.*
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Éducation.*
R. F. Léopold C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.*
Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.